

Mûclá'

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE NGIEMBŌŌN

Les Arts du Peuple NgiembŌŌn

DOUMTSOP, Ferdinand 2020

Groupes De Danses Traditionnelles

Les danses occupent une place importante dans la vie des ngiembɔɔn. Elles sont en même temps des activités sportives, des activités d'animation, des canaux de communication et des rituels de cérémonie et d'incarnation du pouvoir mystique et religieux. La compréhension de concepts suivants est nécessaire pour vivre le milieu des danses ngiembɔɔn :

Zíŋ =	Danse
Nzíŋ =	Danser
Cu'te =	Réunion
Lŭŋ =	Réunion de danse = groupe de danse
Makwĩŋ =	Réunion de famille
Manzòŋ nkaŋ =	Réunion de clan d'âge
Manzòŋ ou Nzòŋ =	Réunion des guerriers
Kɔɔn =	Cercles d'Elites autour du chef
Leluŋ =	Orchestre

La façon de danser, les gestuels, les instruments et la tenue dépendent de la portée de la danse dans la société. Ainsi, on peut citer :

- Les danses des guerriers ;
- Les groupes de danse de la cour royale ;
- Les groupes de danse de soutiens de solidarité sociale ;
- Les danses d'animation et de célébration des moments de joie ;
- Les danses des cérémonies rituelles.

Les Danses Des Guerriers

Le peuple ngiembɔɔn, de Bangang à Balessing, de Batcham à Balatsi ou de Bamougong sont de par leurs origines de véritables artisans de guerre. Ils sont patriotes et très jaloux de l'intégrité de leur territoire. Les guerriers s'organisent en groupes du sommet de l'organisation sociale jusqu'aux familles. Chaque groupe a une appellation qui renvoie à son originalité par rapport aux autres. L'appellation commune aux danses des guerriers est Manzòŋ ou Nzòŋ. En fait lorsqu'un homme n'est pas membre d'un nzòŋ, il est considéré comme une femme, on l'appelle aussi « te lÿe'e lá' » (sans jour) ou « te nyɔg ngwe lù' » (celui dont le bâton ne peut même pas chasser un chien). On distingue plusieurs types de Nzòŋ :

Les Nzòŋ du village

Les nzòŋ du village sont contrôlés par le pouvoir central du chef. Il s'agit en fait de l'armée nationale du peuple. Le nzòŋ se réunit en bataillon auprès des encadreurs choisis par le chef du village.

Les rencontres des membres, les sujets traités pendant leur réunion relèvent de la plus grande discrétion. Dans le village, il se dit que vous pouvez partager la chambre avec un membre de ce groupe, il se rend à la réunion la nuit, siéger et ensemble vous vous réveillez le matin. On dit aussi que c'est pendant les obsèques qu'on découvre à quel nzòŋ le défunt appartenait. Ils ne s'expriment en public que lorsqu'ils perdent un de leurs membres (au deuil ou aux funérailles). Même à ce niveau, il est difficile de les reconnaître car ils portent des masques et des cagoules. Seuls les encadreurs sont sans masques.

Instruments de sonores utilisés

- Kwí' fuo
- Sèm
- Ndù'

- Mentsá' ou ntsà'
- Mendi

Tenue de danse : la tenue de danse appelée « ɓɓɓ » est sous forme de soutane ou toge avec une ceinture noire au niveau des reins. Cette ceinture est souvent une liane de forêt appelée « nji' » ou issue d'une peau de bananier plantain appelée « ndõ ».

La tête est couverte d'une cagoule « masque » frappée de bande rouge (lepàŋ), des cauris « mbòm » ou les boutons « mba'a ».

A la main les guerriers (ou encore les danseurs) tiennent les lances, les épées, les fétiches, les fusils, les peaux de bêtes féroces ...

De nos jours, la réglementation du port d'armes a fait remplacer les objets considérés comme armes par les bambous et les objets non tranchants.

Il est difficile de connaître tous les nzòŋ du village car tous ne s'expriment pas en public et n'en parle même pas. Toutefois, les plus connus sont : Fwɔ'sse, Mb'ɔ temi, Kù' ngàŋ, Nzse, Kanɓɓɓ ou sále.

Fwɔ'sse

Dans le groupement Balessing par exemple, le Fwɔ'sse est considéré comme le premier né des groupes de défense nationale. C'est avec cette force que les fondateurs du groupement conquièrent leur territoire.

Son appellation Fwɔ'sse c'est-à-dire qui sort de la terre ou encore volcan renvoie à leur pouvoir de guerre. On dit de ses membres qu'ils sont capables de se déplacer sous la terre, dans l'eau ou sous les arbres. Ils peuvent paraître et réapparaître où ils désirent.

Mb'ɔ temi

Comme le Fwɔ'sse, le groupe Mb'ɔ temi est aussi redoutable dans le groupement Balessing. On met à leur actif plusieurs trophées de guerre chaque fois remportées pour repousser toute annexion du territoire Balessing. Comme l'appellation indique, c'est une armée infatigable et invincible. On dit d'eux qu'ils ont la possibilité d'être à plusieurs fronts en même temps. Tellement ils sont nombreux.

Il faut également retenir qu'on ne saurait être en même temps membres de Fwɔ'sse et de Mb'ɔ temi, seul le chef intervient dans les deux.

Kù' ngàŋ

Le Kù' ngàŋ est une réunion de la magie bienfaitrice où les membres sont toujours en contradiction avec les malfaiteurs. Le Kù' ngàŋ contrôle les attaques mystiques orientées vers le village et même dans le village. On les appelle hommes de paix et de jujube « nkwakeŋ et dedùm ». Ils sont toujours présents dans les rites de purification individuelle, familiale ou du village tout entier. Ils accompagnent le chef dans ses sorties, purifient le lieu de fête et de cérémonie. On dit d'eux qu'ils ont quatre yeux. A la différence de Fwɔ'sse et de Mb'ɔ temi, leurs cagoules et soutanes portent beaucoup de fétiches. Pendant leur prestation, ils tiennent souvent de l'eau ou le feu dans un panier.

Nzse

Le nzse est le groupe de danse le plus discret, on ne sait pas où les membres se retrouvent, ce qu'ils font. Ils apparaissent lorsqu'ils ont perdu un de leurs membres. Ils ne sont pas masqués, ils font des tours dans la cour de deuil. Ils doivent être les premiers à y passer et avant tout crie de détresse d'un membre de la famille éprouvée. Comme son nom l'indique (Nzse= interdit). On n'en parle pas, on ne commente pas, eux aussi ne racontent pas, on les observe tout simplement et il est conseillé de ne pas se frotter à un membre de nzse, même dans la vie quotidienne. Ils n'ont pas d'instrument sonores, juste des signes de voix et de mains. Chacun tient un morceau de bambou avec des fétiches au bout.

Kanɔɔn ou sále

C'est une danse guerrière très populaire en provenance du Noun. Elle s'exécutait le soir autour d'un grand feu et parfois, c'était pour célébrer les trophées de guerre. Se tenir à l'écart lorsqu'on se sent en contradiction avec le groupe au risque d'être frappé mystiquement par les détenteurs des pouvoirs surnaturels du groupe et repartir avec une inflation des pieds ou de toute autre partie de votre corps. Ces personnes entrent et sortent du feu pour démontrer leurs pouvoirs surnaturels. Cette danse était à l'origine réservée aux hommes. Mais les femmes y adhèrent de nos jours. N'ayant plus de trophée de guerre à célébrer, la danse a pris un nom simplifié de « sále », contrairement à celui de « Kanɔɔn » qui renvoie directement à l'usage des animaux sous forme de totem.

Les Nzòŋ des notables, grandes familles et des clans d'âge

En plus des Nzòŋ du village, certains notables ou grande famille forment également leur état major secret de défense familiale physique et mystique contre toutes attaques d'où qu'elles viennent. Ils opèrent avec des pouvoirs qu'ils partagent uniquement entre les membres de la famille ou du clan d'âge. Les appellations diffèrent selon les familles. Exemple :

- Malekaŋ
- Kútswɛ'
- Sésog
- Mesonŋ ngwòŋ
- Tuŋo ndù'
- Kwí'fuɔ
- Málá'
- Tàngáb
- Fúɔ mecù' nt'
- Kukwo
- Manzòŋ nkàŋ
- Mbeya
- Mbýe nú
- Mawacu'

Les Groupes De Danses De La Cour Royale « Meluŋó Nɔ' »

Dans les chefferies « nɔ' » il y a les réunions ou les groupes de danse aux services secrets du chef et à l'animation de la cour royale.

Il s'agit de : Kɔɔn, Lefemé, Kwáŋ mezwɛ fuɔ

Kɔɔn

Le Kɔɔn regroupe les élites coopté par le chef et qui constituent son conseil. Chaque chef peut en principe créer un kɔɔn. mais le groupe ne finit pas après lui car peut être consulté à tout moment

par le chef en exercice. Par ailleurs, le nouveau *kɔɔn* est consacré et initié par le *kɔɔn* précédent. La case de regroupement de chaque *kɔɔn* est aussi appelée *lefemé*.

Lefemé

Ce clan regroupe les princes, ils animent les cérémonies de la chefferie et à l'occasion des funérailles d'un de leur membre devenu grand et installé dans le village ou même dans autres villages.

Kwáj mezwē fu (bracelet des femmes du chef)

Comme son nom l'indique, cette danse regroupe les reines (épouse du chef ou femmes anoblies et élevées à ce titre). Elles animent la cour royale et les sorties du chef pendant les funérailles d'un de leur membre ou aussi d'un membre de *kɔɔn*.

Les Groupes De Danse De Solidarite Et De Reconfort Aux Membres

Dans les villages *ngiembɔɔn*, on trouve également les groupes de danse dont le but principal est d'apporter un soutien au membre pendant des événements dans lesquels il est impliqué. Il s'agit principalement des deuils ou des funérailles. Les groupes de danse d'animation ont surtout concerné les femmes dans le passé car les hommes se retrouvaient généralement dans les groupes de *nzòŋ*.

Les groupes de danses des femmes « *Melŭŋ panzwé* »

Ces regroupements concernent principalement les femmes, même si aujourd'hui, les hommes y adhèrent. Dans l'organisation, chaque femme doit adhérer au groupe de réunion du quartier de résidence de son mari ou de son grand mari (père de son mari). Dans l'exécution des pas de ces danses, les femmes font ressortir leur qualité féminine, leur poitrine et leur bassin par exemple. Il faut être marié pour être membre.

L'appellation de ces réunions diffère selon les quartiers ou les notables du lieu de rassemblement. C'est ainsi que nous avons les danses d'origine comme : *Mántù'* ; *Ntsebeŋ* ; *Nyeloŋ* ; *Njamasále* ; *Njàŋ* ; *kw'ɔ nzaŋ* ; *lenéŋ mbòŋ* ; *kembwɔ'* ; *kwoŋe cùà nkáb* ; *mambàŋ*...

Les tenues de danse, les instruments sonores les pas de danse et les chansons sont presque les mêmes.

Les groupes de danse des hommes

On a aussi les danses qui regroupent les hommes dans le quartier ; tous ces groupes acceptent de nos jours l'adhésion des femmes Ex : *Samalí* ; *Samba* ; *Ntsebe* ou *kwaka* ; *Ndandì* ; *Melúb* ; *Megúb nzáj* ; *Malanǵé*...

Les groupes de danses des adolescents et adultes

Comme leurs parents, les jeunes adultes (entre 10 et 20 ans) forment des groupes de danse, pour se soutenir dans les cas de deuils. On a les groupes pour filles, les groupes pour garçons. Les groupes mixtes regroupent principalement les hommes et les femmes en âge mariable.

Groupe de danse des jeunes filles : *Lepaŋdáj*

Le nom de ce groupe de danse a la même connotation que la reprise du mot indépendance dans la langue *ngiembɔɔn*. Ce n'est pas un hasard, car cette danse est née pendant les périodes d'indépendances, donnant la possibilité aux jeunes filles, proche de la maturité conjugale de s'exprimer et de démontrer leurs élans de beauté. Une fois mature, elles intègrent les groupes de danses mixtes jusque là réservés aux adultes.

Groupe de danse des jeunes garçons : Malaŋtɛɛ

Malaŋtɛɛ est le dernier né des groupes de danse des jeunes guerriers formés dans les années 1940. Il est parti d'une volonté de créer un groupe de soldats à l'instar des combattants de l'armée régulière française ou britannique déjà présente dans la localité. Ce groupe n'a pas intéressé les adultes et regroupent principalement les adolescents qui aussi laisseront à l'âge adulte pour intégrer les groupes de Fwɔ'sse ou de Mɔ'ɔ temi. Ils dansent avec les masques, avec ou sans soutane. En main, ils tiennent les chicotes, prêts à frapper tout ce qui enfrens à leur passage.

Groupes de danse des adultes

On distingue plusieurs groupes de danse pour les jeunes adultes, en âge mariable Ex : Tanopɔ̀a wɔ̀n é gyɔ, Pwɔ manzòŋ, Malíŋ, Pelepfoŋ...

Ces danses sont proches des danses guerrières. Appelées encore les petits nzòŋ, on rapporte aussi qu'elles avaient pour rôle de veiller sur le territoire pendant que les nzòŋ vont au front. Les instruments sont les balafons et les sifflets

Les Danses d'animation Et De Celebration Des Moments De Joie

Il s'agit principalement des danses occasionnelles. Elles n'ont pas de siège et les membres ne se retrouvent pas quotidiennement. Elles n'ont pas d'instruments sonores. Ex :

Swě

Il s'agit d'une retrouvaille familiale à l'occasion d'une naissance. Les parents du père ou de la mère du nouveau né organisent cette rencontre appelée swě. Elle se tient chez les parents de l'enfant ou chez les parents du mari. Ils sont accompagnés de leurs proches et à l'occasion, ce sont les chants de joie pour dire combien ils sont contents. On chante et on danse. Les chants sont improvisés par celui qui entonne, les paroles sont fonctions de la concession dans laquelle on se trouve et des personnes présentes, bref on exprime le ressenti personnel et collectif.

Nguɔ

Le nguɔ est une animation des jeunes filles et des femmes, les hommes sont observateurs, même si parfois ils s'y prêtent aussi. On danse ou on joue le nguɔ à l'occasion des nettoyages des lieux sacrés, des hommages à une vieille personne qui serait décédée dans de très bonnes conditions et aussi à l'occasion des Swě.

Lelúŋ

Lelúŋ est la danse qui suit le jour du mariage. On danse chez le père du mari pendant plusieurs jours avant que la femme retrouve son mari. Elle est exécutée par les femmes du quartier de résidence du mari. Les chansons révèlent les conseils, les bienfaits du mariage et les souhaits pour la future famille.

Les Danses Des Cérémonies Rituelles

Kòon « chant de deuils »

En fait, le Kòon n'est pas une danse, c'est une chanson accompagnée des gestes de détresse. C'est la chanson de deuil, une femme entonne et les autres répondent, les hommes accompagnent. Chaque personne qui arrive au deuil doit être reçu par ce chant. On descend le deuil une seule fois et on s'interdit de franchir la cour de deuil sans faire ce rituel : descendre le deuil « swé' legwe » pour celui qui descend et « Kwě legwe » pour ceux qui entonnent et exécutent le chant

Metwò

C'est une cérémonie de purification du village et de ses habitants. Le chef rassemble toute la population. Il lance l'appel par le son de kwi'fuò qu'il fait retentir dans tout le village. Dans le groupement Balessing, elle est exécutée par les membres de Nze et de kù' ngaŋ. Son but est de chasser les mauvais esprits et éradiquer le mal dans le village.

Kɔ'te kùŋe (destruction de la porte)

C'est une danse exécutée par les amis d'un homme décédé. Ils font les tours dans la cour de deuil. Dans leur rang, on a en premier les aînés qui les initient, les amis au milieu et les cadets du défunt en dernier. C'est un rituel par lequel les amis rendent leur dernier hommage au défunt. On retrouve deux ordres de clans d'amis dans le groupement Balessing : Sab' et Nɔɔnzàb. Dans d'autres villages on a un troisième ordre appelé p̄yembyèb.

Kéya'

Le kéya' est la danse qui annonce le ziq. On parle de kéya' ziq.

Mú nza'

Le Mú nza' est le kéya' du chef. Il annonce le ziq du chef.

Ziq

Le ziq est la danse rituelle des beaux, des fils et des amis de la famille du défunt. Le ziq ngàŋ mbùà est réservé au successeur à la fin des cérémonies marquant la fin des funérailles. Chaque beau envoie les danseurs pour soutenir le ziq ngàŋ mbùà. on a les mêmes instruments mais la façon de jouer et les pas de danse sont différents.

Ziqe sɔɔn

Le ziqe sɔɔn est la danse rituelle un dernier hommage aux disparus au cours d'une année, voir plus. On dit que le chef fait les funérailles de ses personnes disparues. C'est une grande parade qui a lieu au marché de la chefferie, les danseurs sont les membres du Kɔɔn.

Shùshùŋ

Cette danse est exécutée par les femmes du quartier de résidence d'une femme décédée. Il doit s'agir d'une femme mariée qui a fait des enfants (légitimes ou adoptifs). Les orphelins sont obligatoirement conviés à cette danse. C'est un rituel obligatoire pour les enfants.

Pfɔg

Le pfɔg est la danse des veuves, c'est un rituel très exigeant pour les femmes. Il est moins exigeant pour les hommes. Chez les femmes, cette danse est exécutée 3 à 5 fois par jour et peut aller jusqu'à neuf semaines selon le titre de notabilité du défunt et le nombre de veuves en lice.

Lefemé (lefeme mefuò ou mefag et lefeme mekem ou mezwè sse)

Le lefeme est principalement la danse rituelle des jumeaux. On parle de lefeme mefuò ou lefeme mefag.

Parfois, les guérisseurs c'est-à-dire « kem sse = notable de Dieu » et « nzwè sse = femme de Dieu » offrent des occasions d'exécuter cette danse.

Tableau Récapitulatif Des Danses Et Leurs Instruments

Types de danses	Appellation	Lieux d'exécution	Instrument	Membre
Les Nzòṅ (danse des guerriers) du village	Fwɔ'sse Mɔ'ɔ temi Kù' ngàṅ Nzse Kancɔn ou sále	Lieu de rassemblement, Deuils et funérailles	Kwì' fuɔ Ndù' Muɔ sèm Má sèm Metsá' Mendi	Hommes Les femmes aussi pour le Kancɔn
Les Nzòṅ (danse des guerriers) des notables et grandes familles	Malekaṅ Kútswé' Sésog Mesonṅ ngwòṅ Tuṅo ndù' kwì'fuɔ Málá' Tàngáb Fúɔ mecù' ntɔ' Kukwo Mawacu' Mbÿe nú Mbeya Manzòṅ nkàṅ	Lieu de rassemblement, Deuils et funérailles	Kwì' fuɔ Ndù' Muɔ sèm Má sèm Metsá' Ndoṅ	Hommes
Groupes de danse de la cour royale	Kɔɔn Lefemé Kwáṅ mezwe fuɔ Metwo Ziṅ sɔɔn	Deuil et funérailles	Muɔ sèm Má sèm Ncu'á	Hommes Reines Princes
Groupes de danse des adolescents et adultes	Lepaṅdánṅ Malaṅtɛɛ Tanopùá wɔn é gyo Puɔ manzòṅ, Malíṅ, Pelepfoṅ	Lieu de rassemblement, Deuils et funérailles	Muɔ sèm Má sèm Menzáṅ Mba ncùá' Mbɔɔn tsá' Ndoṅ	Jeunes filles Garçons
Danses d'animation et occasionnelles	Swé Nguɔ Lelúṅ	En famille Lieux sacrée		Hommes Femmes Adolescents
Danse des cérémonies rituelles	Kóon Kɔ'te kàṅe Kéya' Mú nza' Ziṅ Shùshùṅ Pfg Lefeme	Deuils Funérailles Chefferie Lieux de rituelles	Muɔ sèm Má sèm Lefemé Mentsá' Nkoon Cuu	Hommes Femmes (pour le shùshùṅ et lefemé)

Objets Traditionnels

Dans les villages ngiembɔɔn, l'usage des objets ou de certains vêtements est circonstanciel. Il est fonction de ce qu'on vit ou de ce qu'on veut démontrer à la vue des autres. D'autres objets sont

réservés aux chefs, aux notables selon leur grade dans la société, aux rituels, aux orphelins ou encore aux personnes démontrant des pouvoirs de guérison. Les objets ont des appellations distinctes. Les vendeurs de ces objets sont appelés vendeurs des objets du village (shùm lá' = objet du village). On met également dans ces objets les instruments et les tenues de danse traditionnelle

I. Les instruments de danse traditionnelle du peuple ngiembɔɔn

L'ensemble des instruments d'une danse est appelé lelúŋ. C'est-à-dire orchestre. On dit par exemple lelúŋ puɔ manzòŋ ou lelúŋ mefag.

- Sèm ou nka
- Muɔ sèm ou “Mûɔ nka” ou encore “ntoon nka”
- Mâ sèm ou Mâ nka
- Ndù'
- Kwî' fuɔ
- Mentyé
- Ntaŋ
- Lambi
- Letagá
- Lelung ou ndeŋe
- Ncu'á
- Lefemé
- Mbancù'a'
- Mbɔɔn
- Lekwòŋ ncu'á
- Nzso menzó'
- Nkoon
- Tsetsá'
- Cuu
- Ndoŋ panzwé
- Ndoŋ malante
- Ndoŋ malá'
- Kéjùagá
- Mendi
- Menzãŋ

II. Les tenues et objets des danses traditionnelles du peuple ngiembɔɔn

Les groupes de danse ont chacun une tenue qui le distingue des autres. Qu'il s'agisse des danses des guerriers, des danses d'animations, ou des danses des femmes ou des jeunes.

- | | |
|--------------|------------------|
| • Lɔɔn | (toge) |
| • Si | (cagoule) |
| • Nné | (épée) |
| • Nji' | (liane de forêt) |
| • Lekwòŋ | (flèche) |
| • Ndeŋ | (banbou) |
| • Tÿò | (piquet) |
| • Shÿo makùm | (masque) |

- Nzsò makùm (tenu du makùm)
- Kaba lúŋ (robe de groupe des femmes)
- Makúkú (jupette des veuves)
- Zezàb (jupette en fibre de raphia)
- Kwìle (pagne de danse)
- Ndab (écharpe de deuil)
- Sǎŋ (queue de cheval)
- Tùŋ (large chapeau de danse)
- Pɔɔn legwe (sac de deuil)
- Tsábte (gibecière)
- Twóŋ (panier)
- Kwakerŋ (branche de l'arbre de paix)
- Mekáŋ (branche de dolet)
- Cù' (chapeau)
- Mberà (feuilles de paix)
- Pɔɔn kùŋe (battant de porte en bambous)
- Makùm (amuseur masqué)

III. Les objets et tenues réservés aux chefs aux notables et membres de leurs familles

L'usage des objets suivants dépend de la catégorie de notable et de la souche familiale à laquelle on appartient.

- Ma (tenue de chef)
- fɔɔ sǎŋ (queue de cheval blanc)
- Ta shúm (collier)
- Ngùb (peau de bête)
- Pɔɔn metwo (sac de purification)
- Kwáŋ (bracelet)
- Tútú (statuette)
- Tÿò (canne – bâton)

IV. Les objets et ingrédients pour les cérémonies et rituels

Selon la cérémonie ou le rituel à exécuter, l'un ou plusieurs des objets ou ingrédients suivants peuvent être choisis :

- Mbÿe (calebasse de vin)
- Mb'ò (calebasse de vin décoré)
- Ndoŋ fùŋ (corne de taureau)
- Pùe (poudre d'acajou)
- T'òon ngwáŋ (boule de sel)
- Meva mbu'u (boule d'huile de palme)
- Pán levá (tine d'huile)
- Fÿà (bouc castré)
- Sÿe mvfo (chèvre)
- Njenjjo (mouton)

- Kukwoon (bélier)
- Pÿáb (bouc)
- Nkɔ' (coq)
- Mengab Sse (poule de Dieu)
- Ndedùm (jujube)
- Sóg (jujube de féticheurs)
- Nkáj (canari)
- Só' (canari des chefs ou jumeaux)
- Ffo sse (terre des lieux sacrés)
- Lefɔg (tige de bambou de chine)
- Zwë'ε (canari d'huile)
- Lepàa (canari des jumeaux et des medium)
- Pɔɔn mefág (sac des jumeaux)
- Letoŋó ngú' (plume de corbeau rouge)
- Kág (panier en fibre)
- Nkyε (contre vent)
- Ndwë (...)
- Kù' (graine de courge)
- Ssé sso (poisson noir – silure)
- Lekùŋ tsa'a (marmite en argile)
- Pɔɔn sié' (petit sac en fibre de raphia)
- Pɔɔn mbÿe (sac en fibre de raphia)
- Kwɔ'ɔ mekwo (chaise à trois ou quatre pieds)
- Kwɔ'ɔ nka (chaise sans pied)
- Nju' chapeau à plusieurs faces
- Cù'ɔ melàá (chapeau avec corde)
- Káb (pipe)
- Mbab mvfo (viande de chèvre)

En plus de ces ingrédients, il y a des écorces et des poudres connues des guérisseurs traditionnels, des notables détenteurs de pouvoirs mystiques qui peuvent également être sollicités.

Connaissances Sur Les Rites Traditionels

Les rites coutumiers font partie de la vie d'un individu en pays ngiembɔɔn. L'appellation générique de s̄wɛ' ou linɔɔn conviendrait mieux au terme. Il faut ensuite compléter l'expression pour que l'on comprenne quel rite ou s̄wɛ' est en cause. Ex : s̄wɛ' mbabtise (cérémonie de baptême) ou linɔɔn mefág (cérémonie des jumeaux). Il existe plusieurs types de rites :

Les rites après la naissance d'un enfant

Dès la naissance d'un enfant, il y a une série de rites pour partager la nouvelle aux différentes familles et lieux sacrés, les rites pour la protection de l'enfant contre les attaques des mauvaises personnes et des démons.

P̄ɛa métse (le taro de l'accouchement)

Le taro de l'accouchement. On le mets au feu dès la première annonce de la naissance. Ce taro est fait par la mère de la femme ou de son mari. Comme son nom l'indique, ce taro a pour rôle de faire sortir tout les restes de sang qui accompagne la naissance.

Nnà' mù (sauce de l'enfant)

C'est la sauce jaune qui doit être consommée en communion avec les lieux sacrés de la concession des deux parents et grands parents. La belle mère de la femme prépare la sauce jaune et envoie une délégation remettre aux parents de la femme. Le responsable de la famille c'est-à-dire le père de la femme fait consommer cette sauce par les membres de sa famille, laisse des gouttes dans les lieux sacrés et sur les crânes de la concession. A l'occasion, il prononce le nom de sa fille et informant les ancêtres décédés que la famille vient de s'agrandir d'un nouveau fils. Il implore aussi la protection de cet enfant contre les mauvaises personnes. On peut également annoncer la naissance du bébé l'un des amis du père de la femme. Cette fois avec le taro.

Letòŋ mù : (cordon ombilical de l'enfant)

Lorsque le nombril de l'enfant est cicatrisé, on dit que le nombril est tombé « Letòŋ mù gwe » une cérémonie est organisé pour garder le morceau tombé. Cette cérémonie consiste à enterrer ce morceau de nombril dans la case de sa mère. La cérémonie est coordonnée par la femme, parfois en présence d'une femme initiée. Elle diffère selon que l'enfant est de sexe masculin ou féminin. La sauce jaune pour cette cérémonie est faite avec la première cendre de feu de la cuisine de sa mère depuis la naissance de l'enfant.

Pour le garçon, il faut d'abord trouver un jeune homme habile et de bonne moralité comme porteur. La cérémonie commence lorsque le célébrant commence à jouer avec les bâtons sur les traverses du lit. L'autre chante et directement le gentil homme porte l'enfant et se dirige vers le bananier plantain choisi à cet effet. Il fixe la flèche sur le bananier et il rentre en courant. On éclate de joie.

Pour la femme, il faut choisir deux femmes habiles et de bonne moralité : on prépare un panier avec houe, manche, machette et semences de maïs, haricot, arachide... une des femmes porte l'enfant avec le panier, l'autre porte un petit fagot de bois. Les deux font un tour à vitesse à l'entrée de la concession et on les accueille au retour, les autres femmes prennent le panier et s'emparent des provisions. C'est lorsque ce rituel est réalisé avec succès que les femmes descendent chez le père demander le nom de l'enfant. Même si on peut imaginer d'avance, personne ne prend le risque de prononcer avant le père. Il s'agit ici du père de l'époux. Au nom des jumeaux, on ajoute un suffixe « ne ». Ex. Ngouana = Ngouamene, Doumtsop = Doumene. Dès le prononcé du nom, les femmes éclatent de joie, remontent dans la case de la femme en chantant et consacrent l'enfant avec la poudre du poivre noir « sàb » pour rendre l'enfant habile contre tout mal de jour ou de nuit, devant comme à l'arrière.

Nkaŋ mû : le canari de l'enfant

Pour les enfants jumeaux « mefág », ceux qui descendent à voix basse avec les pieds d'abord « swê' lé mekwo », ceux dont le cordon ombilical est enroulé autour du cou « nká ntòŋ », ce rite est automatique. Pour les autres, on observe les premiers moments de leur existence pour comprendre s'ils sont des enfants simples « ndedem » ou des rois « mefu ». De nos jours, la tendance est de faire ce rite pour tous les enfants d'où le passage de l'expression « Nkaŋ mefu » canari des chefs à « nkaŋ penkɛ » canari des enfants. Toutefois, il y a des différences dans la préparation tant pour certains instruments « nkoon » que pour le choix du canari. Le « nkoon » des jumeaux est par exemple double, le canari a au moins deux manches. Le célébrant est une mère des jumeaux ou le père de la femme. A côté du canari, on place unealebasse dans lequel l'eau ne doit jamais manquer. Aussi dans le canari, il doit toujours avoir quelque chose à grignoter. Ainsi pour qu'il ait toujours quelque chose pour les visiteurs, même les Dieux qui rendent visite dans la concession. Les ingrédients pour cette cérémonie sont : pɛ (poudre d'acajou), ndendɛm (jujube), ffoŋ (terre des lieux sacrés), ndwɛ (une herbe rampante), kɛ' (graine de melon), Ssé ssó (silure séché), kwab (collier de rein) et ndoŋ (sabot biche). A la fin de la cérémonie, on joue au lefemé. Ainsi, le lefemé est consacré dans la concession et sera joué chaque fois qu'il y a une cérémonie dans la concession concernant ces enfants liés par le canari. Même le jour de leur mariage, comme pendant leurs obsèques dans la famille.

Linɔn mefág : célébration des jumeaux

A l'adolescence ou à l'âge adulte, une cérémonie est organisée en l'honneur des rois ou des jumeaux de la famille. C'est un grand événement qui mobilise pratiquement toute la famille. A cette occasion, on unit les rois ou jumeaux, les enfants de la famille ombilicale de la femme autour d'un lieu sacré appelé « letsàb mefág » ou « letsàb penkù ». Dans ce lieu, on plante un arbre appelé « tjó letsàb » et un plantain appelé « nkandoŋ letsàb », ensuite, on y place unealebasse dans laquelle on prépare le remède appelé « ndwɛ ». Les ingrédients sont presque ceux de nkaŋ penkɛ, sauf qu'ici, on remplace le « ssé sso » par un coq ou une chèvre. A la fin de la cérémonie, on joue et on danse le lefemé dans la grande cour.

Les rites liés à la fondation d'une concession ou d'une famille.

Une fois devenu grand, l'homme quitte ses parents pour fonder sa concession. On parlera de sa concession « mbɛa » ou de sa famille « tsìŋe ndá ». La fondation d'une concession ou d'une famille commence par l'union d'une femme et d'un homme. Les rites encadrent la venue de la femme et la consécration d'une nouvelle concession.

Sur la venue de la femme : le mariage « ɔn ndá »

Chez le peuple ngiembɔn, on parle de mariage lorsqu'une famille envoie sa fille en mariage dans une autre famille. Ici, on épouse une famille et non un individu. C'est pour cela que les deux familles doivent au préalable accepter l'union.

Dans la famille de la femme par exemple, l'acceptation doit commencer chez les grands parents de la fille. Même si c'est le père de la fille qui commet la famille du mari d'y aller. On dit qu'il faut d'abord honorer les grands parents « mbóg méta manzwé pe meljó ». Il s'agit du « Tá nkaŋ » dans la famille de la maman et des grands parents au premier degré en ligne directe de la mère et du père de la fille.

Enfin vient le jour de prendre la femme « nkwé manzwé ». Cette **cérémonie** a lieu chez ses parents. Ceux-ci doivent d'abord recevoir s'ils n'avaient pas encore reçu dans la phase de négociation « fɛɛ »

lezete no » des récompenses pour avoir conçu « mvfo zwè' » chèvre de l'enceintement, pour avoir accouché « fã mù » frais de maternité, huile, et fagot de bois. Les autres membres de la famille (frères, sœurs et amis du père et de la mère) reçoivent aussi les récompenses pour leur présence « ntsó' mekwo » frais de déplacement. Les enfants et les autres mamans de la concession de la famille reçoivent aussi une compensation « ntsó' puo mbua lé memá mù » pour avoir accepté de voir leur sœur ou leur fille partir de la concession. Les serviteurs reçoivent les récompenses pour leur services notamment le service de la boisson « Nzeje melu' » et réception de la chèvre « nkÿè' nkÿo mfvó ».

Cette étape terminée, on passe à la négociation du départ de la fille, il faut laisser une somme d'argent pour soutenir la famille après le départ de la fille. On parle de « nkaba two manzwé » qui signifie en mot à mot « argent de la tête de la femme ». Il faut comprendre en cet acte la compensation des efforts physiques que la fille devait mettre au service de ses parents par une somme d'argent destinée à faire ces services par les autres ou par les efforts supplémentaires des autres. C'est pour cette raison que ce montant ne se règle pas au comptant. De commun accord, on arrête le montant et la famille du mari donne une partie, le reste dépendra des besoins du père de la fille.

Une fois terminé, les femmes apportent des cadeaux dans les paniers, les marmites, les soupicières, les sœurs aussi. Les membres de la famille du mari se partagent et laissent dans les récipients une somme d'argent en contrepartie. Ce qui marque le lien de partage, du donner et de recevoir qui règnera désormais dans les deux familles.

La fille reçoit enfin la bénédiction finale de ses parents qui lui souhaitent une bonne progéniture dans sa nouvelle famille. Une équipe est constituée par la mère de la fille pour l'accompagner chez son mari. D'abord chez le « grand mari » père du mari pour un bref séjour de réjouissance « lelú » avant de rejoindre le mari.

Sur La consécration de la concession ou la fondation d'une famille

Un homme ne peut devenir grand sur le toit de son père. Comme la femme a grandi et a quitté le toit de ses parents avec l'acceptation et la bénédiction de ces derniers, l'homme doit également aller chez ses parents signifier qu'il a fondé une famille et ainsi recevoir leur bénédiction. On dit qu'il part demander sa tête, « nduo two yé » ou encore qu'il part poser sa chaise « ntɔɔg kwɔ'ɔ ». En fait, il laisse une chaise chez ses parents et grands parents pour signifier qu'il y reviendra bien souvent à l'occasion des cérémonies. Ainsi, il ne sera jamais oublié. L'homme organise cette cérémonie chez le Tánkab de sa mère, le père de sa mère et enfin chez son père coutumièrement légitime. Il faut comprendre par père coutumièrement légitime celui à qui la famille de la femme a donné sa fille en mariage. On l'appelle « fã' nkáb ». Celui qui a payé la tête. Ainsi, l'homme rentrera de ces différentes concessions avec les terres des lieux sacrés pour fonder sa propre concession.

Sur les rites d'intronisation ou retour du « la'a kém »

Les rites d'intronisation concernent les chefs et certains notables. Il y a les notables, les chefs héritiers et ceux élevés par le chef supérieur d'un groupement. 1. Les premiers sont arrêtés et initiés au « la'a kém » (lieu d'initiation des rois) juste après le décès de leur père s'ils sont adultes. Pour ceux encore petits, ils seront arrêtés à l'occasion d'un deuil dans la famille pour initiation au « la'a kém ». 2. Les personnes élevées au rang de notable et de chef dans le groupement peuvent ne pas entrer au « la'a kém ». S'il est consacré au « la'a kém », ce titre devient transmissible à son successeur. Le titre de notabilité peut quitter la concession après le décès d'une personne élevée s'il n'a pas été consacré au « la'a kém ». Il faut retenir que pour être élevée, il faut d'abord faire élever votre père

au rang des notables s'il ne l'était pas avant. La cérémonie d'intronisation se passe dans la cour du notable ou du chef en question. Il ne pourrait se tenir ailleurs.

Les rites de demande de bénédiction

Il arrive souvent à une personne de faire une lecture de sa vie, d'interpréter ses difficultés et de décider rentrer solliciter les bénédictions auprès de ses parents. La cérémonie peut également lui être révélée ou recommandée par un devin, medium « nzesse ou kemsse ». Elle peut avoir lieu dans un lieu sacré de la concession de vos parents ou grands parents ou à l'intention d'un parents ou ancêtre décédé. Dans ce cas, elle aura lieu à l'endroit où se trouve le crâne. A l'occasion on peut vous demander de nourrir les enfants « njɔg penkà » avec ou sans poules, coq ou chèvre, « nná mengáb » donner la poule, « nk'ɔ́ menk'ɔ́ » couper ou faire manger un coq.

Les rites d'épuration « sɔg leswɛ »

Les rites d'épuration sont faits lorsqu'un individu ou une famille réalise qu'il est chargé de poison de nuit, possédé par des esprits maléfiques qui l'empêchent d'évoluer normalement dans la société. Aussi il y a des situations qui demandent d'office que les personnes directement impliquées réalisent un rite d'épuration. Ex.

- le mari donc la femme décède étant enceinte,
- la personne qui voit un suicide,
- La femme qui a perdu son enfant pour la première fois
- Celui ou celle dont le conjoint est décédé
- Les personnes ayant perdu un frère, sœurs, enfant de manière tragique (accidents, inondation, noyade, catastrophe...)

On parle en termes génériques de « sɔg leswɛ » pour dire laver la malédiction. En d'autres termes, c'est rendre pur. Mais les appellations diffèrent aussi selon le type de malédiction à laver. On parle ainsi de « sɔg mpfɔg » pour les personnes dont le conjoint est décédé, de « sɔgɔ gwo » pour les personnes dont la femme est décédé au front « nkwé lé lekwoŋ » c'est-à-dire mourir avec les flèches en main, mourir alors qu'elle était enceinte.

Les rites de réconciliation : « ngwɔ' mvele », « ntwòŋ ncùàb »

La réconciliation consiste à mettre fin à un conflit, à demander pardon pour une faute commise par soi-même ou par les parents ou grands parents. 1. Lorsque les parties en conflit sont encore vivantes, elles peuvent se retrouver avec des témoins, ou en famille, se pardonner mutuellement et partager ensemble un quartier de cola « mbw' lépfo » ou un verre de vin blanc « mbw' mélu' ». 2. Lorsque la personne à qui on a causé du tort est décédée, on peut aller dans la case où séjourne son crâne, se prosterner et lui demander pardon. A l'occasion, on relave son crâne. Il peut également s'agir de donner un coq, une poule ou une chèvre à un lieu déterminé par les devins. Ces coq ou chèvre sont soit remis au premier venu sur les lieux, soit laissés dans la nature. Ils choisiront d'eux même chez qui aller. 3. Pour des situations difficiles à expliquer soit parce que tous les acteurs au conflit sont décédés, la famille se réunit, prépare le remède avec les écorces (bark) et mangent ensemble en guise de reddition ou de renonciation aux paroles de malédiction qui auraient été prononcées pendant la période de conflit.

4. Dans certains cas, le parent a des reproches à faire à un enfant, ou encore condamne dans son cœur un enfant pour une ou plusieurs fautes commises par ce dernier et décède avec cette colère. Cette colère devient une malédiction appelée dans cette condition « ncùàb » ou poison ou encore fétiche. Ce poison ou fétiche naît donc quand le parent fâché contre son enfant prononce les paroles de malédiction, verse le vin sur un endroit dans la concession ou dans la maison, après

plusieurs décennies, il se forme donc un creux à peu près à un ou deux mètres de profondeur dans lequel on peut trouver des termites ou des araignées. Ce ci devient alors une menace pour les enfants de qui que ce soit dans la descendance, surtout de celui ou de celle qui est directement à l'origine de cette situation. Pour mettre fin ou remédier à cette colère devenue « ncɛ̀àb », il faut retourner dans la concession du parent en question avec une personne capable de localiser la position du remède « tsetsá' ncɛ̀àb » contre ce poison. On dit que la personne décédée a pardonné à son enfant et envoie le remède pour guérir les enfants souffrants de cette situation. Cette personne creuse et trouve dans le sol certains insectes, comme des termites blancs, les écrase et ramasse la terre qui sera consommée par des personnes pour le compte de qui ce remède était nécessaire.

Les rites de jugement : « zoon », « gwò »

Les rites de jugement sont effectués dans le but de rétablir la vérité dans une situation de confusion. Il faut découvrir l'assassin, le sorcier qui a causé une mort, qui est à l'origine de la maladie dont souffre une personnes, qui bloque les chances de réussite. On peut également recourir à ce rite pour révéler un voleur. Les personnes accusées ou défenseurs, les suspects peuvent prendre l'option du rite « zoon » ou « gwò ».

Zoon : si quelqu'un est accusé pour avoir dit ou fait quelque chose de mal, elle s'explique seul au milieu d'une masse pour témoigner ou pour se défendre. Les paroles prononcées à cet effet sont appelées « Zoon »

En cas de zoon aussi, on remet le jugement entre les mains de Dieu. Lui seul décidera de la sentence. Le rite de zoon peut se faire dans un lieu sacré, à l'occasion d'un regroupement familial, devant le corps ou la tombe d'une personne décédée. Chacun dit ce qu'il pense de la situation et demande à Dieu de punir sévèrement le coupable.

Ngwò : ce sont des fétiches qu'on fait boire à un accusé par un spécialiste qui prépare le rituel de ngwò. « nnú ngwo ». L'accusé prends la parole en disant je n'ai pas commis cet acte, il le répète ou l'on répète toujours jusqu'à ce que la preuve sorte aux yeux de la masse s'il est menteur ou innocent. S'il est innocent on acclame alors son innocence, dans le cas contraire, il sera lapidé. Il existe plusieurs types de ngwo : le piment qu'on met dans l'œil de la poule ou de l'accusé, ou encore l'échelle (ladder) placé sur un trou.

Parfois, c'est avec une tortue, souvent un balaie, des feuilles, ou même des chenilles... on peut par exemple décider que celui qui verra la tortue passer entre ses jambes sera reconnue coupable. On reprend l'opération plusieurs fois pour se rassurer que la tortue ne s'était pas trompé.

Les Rites Liés à la Mort

Les rites après la mort s'étendent aux obsèques, aux funérailles et à la mise sous protection du crâne. Dès l'annonce de décès, les familles se concertent pour faire l'autopsie en vue de définir le genre de mort, ou encore faire une visite chez le voyant ou devin pour être mieux renseigné.

L'annonce du deuil « mbÿé legwe »

L'annonce de décès se fait par les cris de détresses pour les personnes ordinaires. Pour les personnes âgées de plus de 80 ans, on annonce parfois par des coups de fusil. Par contre pour les notables de « Nzse ». Il faut d'abord attendre la danse rituelle de Nzse pour engager la moindre lamentation. On dit que le défunt était détenteur de totem et de pouvoirs mystiques qu'il faut encadrer afin d'éviter qu'ils causent la foudre dans le village.

Enfin, chaque femme fera l'annonce du deuil chez son mari lorsqu'il s'agit du décès de son père ou de sa mère, chez ses parents lorsqu'il s'agit de ses maris (père, mère et grand parent de son époux). Chacun s'organise selon son titre envers le défunt pour faire les obsèques.

Les lamentations « leleḁa legwe »

Les lamentations se déroulent dans la cour du défunt et chez ses parents selon le cas. Un enfant du défunt est envoyé chez les parents de ce dernier pour la circonstance. Les autres enfants du défunt le retrouveront pour un tour de lamentation « sele legwe ».

La durée des lamentations dépend du genre et de l'âge du défunt, de son appartenance à un clan de notables. Pour les enfants décédés juste après la naissance, c'est parfois moins d'une journée. Pour les femmes mariées, les lamentations ont lieu chez elle et chez ses parents pendant une semaine environ. Juste un tour de lamentation chez les parents de l'homme qui avait déjà fondé une concession. Pour les notables et les chefs, les lamentations s'étendent à plusieurs semaines.

Pendant cette période de lamentation, chaque membre des familles, de la famille des gendres s'organise pour soutenir la case de deuil « nda legwe ». D'abord chacun doit trouver une maison alentour pour recevoir ses visiteurs venus pour la circonstance, ensuite faire un paquet pour soutenir la concession principale. On dit qu'il doit nourrir la maison du deuil « ndjé nda legwe » ou panier de deuil « túŋ legwe ».

Pour distinguer leur état de détresse, les orphelins et les amis de la famille portent une écharpe en tissu traditionnelle appelé « Ndàb legwe ». Les femmes attachent au rein, le successeur au coup. Les notables ou les chefs portent le chapeau blanc avec les cordes.

L'enterrement « letuŋó mpfó »

L'enterrement est la mise en terre du corps. La date est fixée d'un commun accord par les membres de la famille du défunt. Pour les notables de Nzse, leur mise en terre a généralement lieu le même jour. Il en est ainsi parce que le chef du groupement doit d'abstenir de manger et de boire de l'eau avant la danse de Nzse encore appelé levée de l'interdit « Ntsɔ' nzse ». L'autopsie pour déterminer le genre de mort se pratique quelques heures avant l'enterrement.

La tombe « leswi mpfó » est 1. creusée près du mur de la grande case de la concession lorsqu'il s'agit du fondateur de la concession ou de son successeur. 2. Près du mur principal ou latéral de la case de l'épouse décédée. 3. Pour les enfants y compris les adultes qui n'ont pas bâtis une concession, la tombe est faite dans le champ de leurs parents, ou dans leur champ si le défunt en avait. 4. Les personnes mortes par suicide par voie de pendaison (hanging) sont enterrées au lieu de leur pendaison ou amené dans une forêt loin de la concession (où on ne fréquente pas au quotidien). Il en est de même du décès des enfants dont la malformation physiologique

Cependant, 5. lieu pour la tombe des chefs est tenu discret, même si on sait qu'il se trouve dans une des forêts sacrées de la chefferie. Très peu de notable accèdent à ce lieu. De même, 6. les corps des épouses du chef sont enterrés dans leur concession familiale ou dans leur résidence secondaire. 7. Les corps des princes et princesses sont mis en terre dans la forêt sacrée des déchets « lefeme tepoŋ ».

Pendant l'enterrement, la famille se concerta pour offrir la boisson de l'enterrement appelé « Melù' paŋ sse ». Pour l'enterrement d'une femme, on ajoute à la boisson les arachides crues et non décortiquées.

Après l'enterrement, on retourne dans la cour pour informer la population sur le genre de mort « ncwo legwe ». On parle souvent de 1. « legwe mboon » pour dire que c'est Dieu qui a rappelé, de 2. « fa'a pwó » pour dire que le défunt est entré dans une sorcellerie qui l'aurait emporté, 3. de

« mendoon » pour dire qu'il y a un rite réconciliation non exécuté, de 4. « ləm » pour signifier la cause d'un vampire, 5. de « nɔg » pour signifier le totem ou de 6. « shəa » pour parler de sorcellerie.

Pour faire descendre le cercueil (casket) dans la tombe, le successeur s'il est déjà connu entre dans la tombe et fait descendre attentivement. Dans le cas contraire on fera descendre par les jeunes habiles présents à cette fin. Dans le cas contraire, la cérémonie de présentation du testament sera coordonnée dans la grande cour par le chef du quartier ou le chef du groupement et les parents du défunt. Il peut s'agir de lire un testament écrit ou de passer aux témoins.

Dès le prononcé de son nom, le successeur est acclamé par ses proches et reçoit les compliments des autres enfants. S'il succède à un autre notable, il est directement arrêté et conduit au « la'a nkem ».

Couper la porte du défunt « Kɔ'te kàŋe »

C'est rite exécuté par les amis d'un homme décédé. Ils font les tours dans la cour de deuil. Dans leur rang, on a en premier les aînés qui les initient, les amis au milieu et les cadets du défunt en dernier. C'est un rituel par lequel les amis rendent leur dernier hommage au défunt. On retrouve deux ordres de clans d'amis dans le groupement Balessing : Sab' et Nɔɔnzàb. Dans d'autres villages on a un troisième ordre appelé pŷembyèb.

La suspension du deuil « nde'e legwe »

Après l'enterrement, il est en principe mis fin aux lamentations. On rase la tête des orphelins et des parents et chacun peut retourner chez soi. Ils porteront les habits noirs appelé « malinɔɔn » pour au moins un mois. Mais le ou les veuve(s) vont continuer le rite du veuvage jusqu'à la cérémonie de purification « sɔg pɔg ».

Le rituel de « pɔg »

C'est un rituel très exigeant pour les femmes. Il est moins exigeant pour les hommes. Chez les femmes, cette danse est exécutée 3 à 5 fois par jour et peut aller jusqu'à neuf semaines selon le titre de notabilité du défunt et le nombre de veuves en lice. Les épouses des enfants et autres femmes de la famille accompagnent les veuves dans le rang, mais ne font pas les coutumes des veuves, comme par exemple déchirer les sacs à main et les habits, dormir sous les bambous, ne pas se laver, faire la cérémonie de purification. Elles ne se présentent pas comme veuves le jour de la célébration de la fin de veuvage. La célébration de la fin de veuvage offre l'opportunité à la veuve de continuer la vie conjugale avec un fils ou frères de son défunt mari qui aura désormais la charge de la protéger. Mais le fils doit être né d'une femme autre que la veuve concernée. Elle reste la femme de la famille.

Le retour de la'a nkem

Le retour du la'a nkem intervient après sept ou neuf semaine selon la catégorie de notable décédé. C'est un grand jour pour le successeur qui à nouveau retrouve son droit d'aller et de revenir en tout lieu. La cérémonie est présidée par le chef du groupement devant la population de son territoire de commandement.

Les funérailles

Les funérailles marquent la fin des cérémonies mortuaires. En fait on reprend le deuil au avait été suspendu. A ce stade, il ne s'agit plus de lamentation, mais de démontrer que le défunt a vécu, a laissé une progéniture et des amis. C'est pour cela qu'on n'organise pas de funérailles en mémoire des enfants décédés. Les funérailles après les lamentations, dans une semaine, un mois ou même plusieurs années au gré des membres de la famille. Pour tenir compte de la réglementation du

village, les funérailles sont désormais programmées dans les villages ngiembɔɔn en saison sèche, notamment entre octobre et février. A cette occasion, chaque orphelin, gendre et parents présente un groupe de danse pour rendre un dernier hommage au défunt.

Le recasement du crâne «denéŋe two pfo sse»

Pas de funérailles

Túŋ legwe, Ngùb legwe, Sele legwe, Letũŋ legwe, lekŵiŋ legwe, Sesýe legwe, Ndýé nda legwe, Two legwe, malinɔɔn, Lekɔ́ mpfo, Lekwile two mpfo, Lepɔɔ two mpfo , Leziŋte legwe